

PPX DE L'ABONNEMENT.  
Par trimestre,  
Francs 11, pris au bureau.  
Francs 13, franco à la poste

# LE POLITIQUE.

Les abonnemens commencent à toutes les époques.  
Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis.

SOMMAIRE. — Circulaire de lord John Russell. — Grief commercial de l'Angleterre contre la Hollande. — Avantage remporté par les Circassiens sur les Russes. — Amendemens proposés par M. Amilhaut à la chambre des députés. — Nouvelles d'Espagne. — Chemin de fer. — Renseignemens commerciaux. — Nouvelles et faits divers.

## ANGLETERRE.

Londres, le 4 janvier. — La circulaire suivante vient d'être adressée par lord John Russell aux membres de la chambre des communes, qui appuient le gouvernement :

Whitehall, 30 décembre 1835.

« Sir, la réunion du parlement étant fixée au jeudi 4 février prochain, je prends la liberté de vous inviter à être présent à la chambre des communes ce jour là, et de vous informer que des affaires importantes devant y être discutées immédiatement, votre concours y est très désirable.

« J'ai l'honneur, etc.

John Russell. »

— On écrit de Devonport, 2 janvier : « Le département de l'amirauté a fait fréter les bâtimens *l'Implacable*, le *Donegal*, le *Kent* et le *Stag* portant ensemble 276 canons. Ces bâtimens réunis aux quatre vaisseaux de ligne qui se trouvent dans le port formeront une escadre d'une grande force et prête à mettre à la voile à tout événement. Les quatre vaisseaux de ligne portent 326 canons, ce qui formerait un ensemble de 602 bouches à feu. »

— On lit dans le *Times* :

« D'après les dernières nouvelles de Batavia, les importations des marchandises à Java dans l'espace d'un mois se sont élevées à 85,000 liv. st., dont 35,000 liv. pour articles anglais payant un droit de 25 p. c. et 20,000 liv. de marchandises hollandaises sans droit. Ce seul fait prouve aux négocians anglais combien ils ont eu raison de se pourvoir auprès des autorités compétentes pour obtenir l'exécution des clauses du traité commercial de 1824. Si quelque mesure décisive n'est pas prise, bientôt les marchandises seront complètement exclues du commerce de Java. »

— On lit dans le *Morning Herald* :

« Notre correspondant sur les frontières de la Navarre nous mande, en date du 26 décembre, que lord Palmerston a envoyé des instructions formelles à tous les commandans des vaisseaux britanniques sur les côtes de l'Espagne à l'effet de ne pas recevoir don Carlos dans le cas où ce prince se présenterait vers ces côtes. »

— Une brochure récemment publiée à Londres contient une adresse des Circassiens aux gouvernemens européens; dans laquelle ils réclament leur assistance pour secourir le joug de la Russie. Les Circassiens, dans cette pièce, se plaignent surtout d'avoir été trahis par la Turquie, qui les a vendus pour de l'or à

la Russie; ils blâment aussi la France et l'Angleterre d'être restées spectatrices indifférentes de l'usurpation de la Circassie par l'autocrate moscovite, mais ils déclarent hautement qu'ils sont tous unis dans leur haine contre les Russes, qu'ils se battraient contre eux jusqu'à la dernière goutte de leur sang, et qu'ils ne doutent pas de réussir dans leur noble tentative d'acquiescer leur indépendance nationale, puisqu'il n'y a pas long-temps encore ils ont battu 50,000 Russes qui cherchaient à pénétrer dans leur pays.

## FRANCE.

Paris, 5 janvier. — On lit dans le *Moniteur* : M. le ministre des affaires étrangères, président du conseil, a informé hier M. le président de la chambre des députés qu'il tenait, à la disposition de la commission, les documens qu'il serait en son pouvoir de lui fournir sur la question américaine.

Toute la correspondance échangée entre les deux gouvernemens sera déposée sur le bureau de la chambre, ainsi que la note par laquelle le gouvernement de S. M. B. a proposé sa médiation.

— On lit également dans la feuille officielle l'annonce de la grossesse de la reine de Naples.

— La nouvelle de la capture d'Abdel-Kader donnée hier par le *Journal des Débats*, d'après le *Sémaphore* de Marseille, n'était qu'un bruit de bourse. On ne sait rien de la suite de l'expédition depuis l'arrivée à Mostaganem.

— Voici les lois principales dont la chambre des députés paraît devoir être appelée à s'occuper dans cette session : Loi sur les attributions municipales et départementales; loi sur l'organisation du conseil d'état; loi sur la nouvelle organisation judiciaire; loi sur les primes et les loteries; loi sur l'instruction secondaire; loi sur la responsabilité ministérielle; loi pour régler le mode d'exécution de la loi sur le jury; loi des douanes.

— Au moment où le *Courrier* anglais donne au général Valazé le conseil de prendre l'initiative pour le retrait de son amendement, un député, M. Amilhaut, propose à la chambre; dans le sein des bureaux, de se déclarer parfaitement satisfaite des explications du message du général Jackson. La proposition est peut-être plus inconsidérée encore que l'avis. Ni l'honorable député, ni le journaliste anglais ne paraissent point soupçonner qu'il s'agit ici d'une affaire diplomatique entre les pouvoirs exécutifs

des deux états et que les chambres n'ont à se mêler de la question qu'autant qu'elles seront consultées ou qu'elles croiront que le ministère a mal engagé sa responsabilité pour la suite de la négociation.

Le *Courrier Français* expose ainsi les effets du tarif des douanes en France, que nos rétrogrades invoquent quelquefois avec tant de complaisance :

« Singulière destinée des lois de douanes ! La taxe des fers n'a eu d'autre résultat que de faire augmenter le prix des bois; celle des laines n'a fait qu'entraver la production du drap; la prohibition des fils de coton a tué l'industrie des tulles; le droit sur les bestiaux a renchéri la viande sans augmenter nos troupeaux; le tarif protecteur du sucre colonial a créé la fabrication du sucre de betterave. Aucune taxe n'a profité à l'industrie qu'elle devait protéger; quelques profits ont été faits aux dépens des contribuables par les premiers monopoleurs, que la concurrence intérieure et la contrebande, science nouvelle, châtie quelquefois rudement de leurs succès de mauvais aloi. A quoi servent donc les tarifs, si ce n'est à jeter la production dans des voies artificielles, où elle mène une vie précaire, sans cesse menacée par les malédictions des peuples ? A quoi sert la prohibition, pire que les tarifs, si ce n'est à créer pour quelques monopoleurs, un budget odieux, formé des sueurs du pauvre, et levé avec autant d'insolence qu'il est soutenu avec mauvaise foi ? C'est là votre plaie, concitoyens; étudiez-la et portez-y remède d'une main ferme et hardie. »

La grande députation, près de Louis-Philippe, à laquelle nous avons vu avec plaisir se joindre une bonne partie de la chambre, offrait hier aux Tuileries une singulière variété de costumes. L'illustre président portait l'habit droit brodé en argent, la culotte courte, les bas de soie, les souliers à boucles, enfin le costume de député dans toute sa rigueur. Nous avons remarqué la large bande d'argent qui jetait un vif éclat sur le pantalon de M. Barbet, maire de Rogen. M. Sauzet, lui, avait le pantalon de casimir blanc, mais sans bande, promettant toutefois d'y ajouter bientôt cet ornement. MM. Teste et Charles Dupin n'avaient du costume que l'habit. MM. Achille Vigier, comte Jaubert, d'Harcourt, Pavée de Vandœuvre, Piscatory, Tupinier, Jacques Lefebvre augmentaient la confusion de broderies par des uniformes tout différens les uns des autres. On distinguait en simple habit noir, MM. Bignon, Félix Réal, Passy, Barada, Tribert, Pierron, Lafitte qui avait repris

## BULLETIN DES MODES. — UN BAL.

Un bal!

Ce mot a fait redresser la tête à la jeune fille qui lisait; au jeune homme qui s'attristait devant la neige;

Un bal! ce mot me ranime, moi qui n'y vais plus que pour voir danser les autres.

Un bal! c'est la grande affaire de la froide saison. L'occupation de l'hiver.

Un bal! ça entre dans les souvenirs de tous les hommes de mon âge, dans toutes les espérances des hommes qui n'ont pas dépassé vingt-cinq ans!

Un bal! oh! que de choses dans un bal! j'y trouve, à présent, que j'y moralise au lieu d'y danser, de l'élégance et de la coque, du plaisir et de la peine, de la naïveté et de la coquetterie, de la joie franche et de faux sourires, de l'aisance et de la gêne, de la raison et de la folie, des roses vraies, et des roses artificielles, des fleurs de *Batton* et de fleurs de Madame Prévot.

Mais avant de décrire ce qui se trouve dans un bal, disons la manière d'y arriver... Voilà que le marchepied de votre voiture s'est abaissé... Or, ne craignez pas que le petit pied chaussé de satin de la femme que vous conduisez au bal ne touche la terre refroidie... Oh! non; en arrivant sous la tente qui couvre et dépasse le perron de l'hôtel, la voiture a roulé sur des paillassons qui s'étendent jusqu'aux tapis du vestibule et de l'escalier... Dès que vous avez franchi les grandes portes vitrées, vous sentez une température douce comme celle de l'Italie! le calorifère a répandu là sa chaude haleine, on ne le voit pas, mais on le sent... comme la vertu, il fait du bien sans se montrer. Aussi les fleurs du perystite et des degrés ne baissent point la tête, elles sont là comme sous un ciel de printemps, comme de jeunes filles dans leur patrie.

Dans l'antichambre qui précède les salons, derrière les tentures se déposent et les chales et les manteaux, que

les gens de service placent avec ordre pour qu'on les retrouve sans peine.

Mais les salons où l'on danse, c'est là qu'est la féerie! c'est là que des flots de lumière tombent des lustres scintillans sur des guirlandes fleuries, des bandeaux de diamans, des résilles de perles, des turbans lamés d'or et des touffes de plumes sous l'éclat radieux de mille et mille bougies. Toutes ces coiffures riches, élégantes, légères et gracieuses, s'agitent, s'élèvent, s'abaissent et se rehaussent encore. C'est l'orchestre dirigé par Musard qui agit tout cela, comme une brise dans les champs fait se balancer toutes fleurs.

Pour tant d'heureux (pour ne pas me tromper), disons pour tant de danseurs, quatre grands salons ne sont pas trop, et l'on danse partout. Si quelqu'un voulait rêver, il serait étonné, pressé, entraîné, distrait, charmé par des femmes éclatantes de toilettes, de fraîcheur et de beauté. Partout cette magie, cet enivrement s'étendent. Hors dans les pièces où l'on joue: là l'éclat des lumières est moins vif, et les accords de l'orchestre n'arrivent qu'affaiblis, de manière à ne pas distraire les joueurs.

A travers toute la foule parée, riante et parfumée, les gens de la maison, en grande livrée, portent sur des plateaux d'argent ciselés et contournés, les rafraichissemens dont la couleur blanche ou rouge brille à travers le cristal diamanté.

Quand les premiers accords du galop, de cette danse folle, enlevante, qui tient du délire et des bacchanales, viennent à retentir, oh! quel mouvement dans cette multitude dorée, comme on se hâte, se presse pour prendre rang dans la longue chaîne! Alors comme les diamans scintillent, comme les fleurs s'agitent, comme les plumes ondoient sur les têtes, comme les jeunes hommes mément avec adresse leurs danseuses, là où il y a le plus de lumières et de regards...

Cet excès de folie, cette espèce d'émeute de plaisir, n'est

pas le moment propice pour bien observer les toilettes. — C'est pendant les sages quadrilles qu'il faut les étudier pour les redire.

L'autre soir, chez la comtesse de S..., nous avons remarqué une très-jeune femme qui s'était pour ainsi dire vêtue de vapeurs, — sa robe de *tulle-illusion*, — ses larges manches en *tulle-illusion*, — la garniture et la jupe en *tulle-illusion*, lui donnaient tout-à-fait l'air sylphide, — et pour qu'il n'y eût rien d'arrêté dans cette toilette, pour que tout y fut vapoureux, les roses qui formaient agraffes, et sur le devant du corsage, et sur les épaules, étaient nichées sous les bouffons de tulle.

Mad. de B... avait dans ses beaux cheveux blonds une couronne de roses; — celles-là seules ne s'étaient pas voilées, et elles faisaient un charmant effet dans l'or de la chevelure.

Une femme plus âgée, mais dont nous ne savons pas le nom, portait avec distinction une robe de velours bleu, ouverte sur le côté et garnie d'hermine.

Plusieurs robes de tulle bien simples nous ont charmé plus que de splendides atours. Ces robes ouvertes droit sur le devant, étaient égayées de petites roses; les jeunes personnes qui portaient ces jolies robes avaient aussi des guirlandes de roses dans les cheveux, et des guirlandes de roses relevaient et agraffaient leurs manches. Enfin c'était comme s'il avait plu des roses sur la jeunesse.

Nous avons remarqué quelques robes en satin, nuances claires et bordées de bruyères blanches.

Les fleurs de Mad. Prévost sont venues se placer dans les bals cette année auprès des fleurs de *Batton*; elles sont venues là comme pour prouver qu'elles sont supérieures à toute imitation.

Pauvres fleurs! elles auraient mieux fait de rester aux champs... L'air et les brises de la campagne leur vont mieux que l'atmosphère du bal... La vie d'une fleur est courte partout, mais à un bal, elle est plus courte qu'ailleurs!

a place près du trône de juillet. En eux du moins on pouvait reconnaître des membres de la chambre, puisque les députés sont libres de revêtir ou non un costume. Mais ces généraux, ces colonels de garde nationale et d'état-major, ces intendans militaires étaient-ils députés? M. Herve, en robe-rouge, faisait-il partie de la représentation nationale, ou ce membre du parquet de la cour de cassation, était-il venu d'abord avec sa compagnie? Le général Merlin avait compris que, dans cette circonstance, la qualité de député effaçait toutes les autres, portait l'habit bleu brodé en argent.

Nous le répétons, on peut se féliciter, s'honorer, de se voir fonctionnaire de l'ordre civil ou militaire; mais on cesse de l'être quand on marche avec la chambre. Dans la chambre, il n'y a et ne doit y avoir rien de plus ou plutôt rien de moins que des députés. (Temps.)

— Grand carillon à l'Académie royale de Musique: le nouvel opéra de Meyerber va nécessiter une augmentation singulière d'instrumentation. Le sujet est comme on sait la *Saint-Barthélemy*. Une des plus belles scènes est celle où Catherine de Médicis harangue les catholiques et donne le signal du massacre: à son discours répercutent les cloches de six principaux clochers de Paris. Par quelle musique imitera-t-on ce lugubre tocsin? On ne l'imitera pas, on le reproduira littéralement par de véritables cloches dont le timbre gradué en *ut ré mi fa sol la* se mariera harmonieusement aux voix de chœurs et aux instrumens de l'orchestre. M. Duponchel n'a pas reculé devant la dépense; mais les cloches faites, où les placer? Pauvres cloches sans clocher! Il a fallu commander les clochers: or, les architectes consultés ont déclaré à leur regret que la charpente du théâtre ne pouvait supporter le poids de six cloches. M. Meyerber se contentera de deux qui fonctionneront dans une superbe cage. Avis aux fabriques de nos cathédrales: l'Opéra ne leur enlevait autrefois que leurs enfans de chœurs: il va maintenant leur souffler les sonneurs de cloches.

— On lit dans la *Revue des Deux-Mondes*: M. Alex. Dumas est de retour à Paris après un voyage de huit mois en Italie et en Sicile. Ce voyage, entrepris dans un but d'art, ne restera pas sans résultat pour la littérature. Les travaux que rapporte M. Dumas sont nombreux. On cite entr'autres compositions trois drames complètement achevés: le héros de l'un d'eux est le célèbre *Paul Jones*; *Don Juan à Paris* est déjà en répétition; Boccage est chargé du principal rôle. Il apporte aussi une traduction en vers de la *Divine comédie*, du Dante.

#### NOUVELLES D'ESPAGNE.

Les journaux de Barcelonne du 27 décembre annoncent l'arrivée en Catalogne, du côté de Tortose, de 3,000 hommes des troupes d'Andalousie, commandées par le général Espinoza. Le vaisseau de ligne anglais le *Rodney* de 92 canons, est entré dans le port de Barcelonne apportant 15,000 fusils et 26 tonneaux de cartouches envoyés par le gouvernement anglais pour armer les patriotes espagnols. Le môle était couvert de monde, et l'on voyait partout la joie que causait cette preuve de l'attachement de l'Angleterre à la quadruple alliance. On attend incessamment un autre navire anglais qui est en route avec un chargement pareil.

Mina était à Solsona, arrêté avec ses troupes et son artillerie par le mauvais état des chemins, il a dû reprendre sa marche le 24, et l'on attendait à tout moment la nouvelle du résultat de ses opérations.

— Nous apprenons par une correspondance particulière d'Espagne, que 3,800 carlistes, battus en Aragon par le général Palarea, ont dû déposer les armes. (Corr.)

#### BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 6 JANVIER.

La Société Générale pour favoriser l'industrie vient de publier l'avis suivant:

La direction a l'honneur d'informer le public qu'en exécution de l'art. 5 des conditions arrêtées le 22 août 1832, relativement à l'emprunt de fr. 3,500,000 contracté par la ville de Bruxelles, le quatrième tirage des obligations qui auront droit au remboursement et aux primes, conformément au tableau joint aux dites conditions, aura lieu publiquement par devant le notaire G. H. Annex et témoins, en présence d'un membre de la régence de Bruxelles et d'un des directeurs de la société générale, le jeudi 28 de ce mois, à une heure de relevée, dans le local de la société, situé Montagne des Douze-Apôtres n° 1262 à Bruxelles.

— On écrit de Gand, 3 janvier:

Dans une réunion générale de la Société royale des Beaux-Arts de Gand, réunie qui a eu lieu jeudi et à laquelle assistaient le gouverneur civil, le gouverneur militaire, le bourgmestre, et d'autres notabilités de la ville, la médaille d'or a été remise à M. Dumont, lieutenant d'artillerie, pour son poème

flamand, intitulé: *Eloge de l'Agriculture et de la Botanique dans les Flandres*. M. Dumont a lu son poème au milieu des plus vifs applaudissemens.

— Nous apprenons que ces jours derniers les héritiers de M. Maes et de son épouse née Logerot, assassinés à Paris, se sont réunis à Gand, partie en personnes; partie par mandataires, et assistés d'hommes de loi. Il est résulté de ces conférences, une transaction générale et définitive. Cet arrangement étouffe toute séquence de procès entre les cohéritiers, et assigne à chacun d'eux sa quotité dans la succession, qui, quoiqu'on dise, ne s'élève qu'à un million trois cent mille francs. (Ind.)

LIEGE, LE 7 JANVIER.

#### CHEMIN DE FER.

Une feuille allemande, la *Gazette d'Augsbourg*, portait ces jours derniers que le gouvernement prussien avait rejeté les offres de la Société Rhénane, qui s'était constituée pour l'établissement de la route en fer de Cologne à la frontière belge. Quelques personnes se sont hâtées de conclure de cette nouvelle que la Prusse ne voulait plus de chemin de fer. — C'est là, nous semble-t-il, aller un peu vite; c'est hasarder une assertion que rien jusqu'ici ne justifie.

En effet, que dit le journal allemand, dont nous venons de parler? que le gouvernement prussien a rejeté les conditions offertes par la société, rien de plus. — Mais tous les jours on peut repousser les conditions présentées par des entrepreneurs de travaux publics, sans que pour cela on soit hostile à ces travaux eux-mêmes, sans que pour cela certes, on renonce à leur exécution. S'il était ici besoin de preuve, nous pourrions citer une décision récente du sénat de la Belgique.

On peut se rappeler que dans l'une de ses dernières séances, M. le sénateur de Quarré, a fait adopter par ses collègues un amendement à la loi des péages, portant que toute nouvelle construction de route en fer ne pourrait être concédée, sans qu'une loi fût préalablement autorisée. Certes, l'amendement de M. de Quarré n'est point dirigé contre l'établissement des chemins de fer en Belgique, bien s'en faut; mais il est contraire au mode d'exécution par la voie de concession à des sociétés particulières. Voilà tout.

Voici du reste comment s'exprime la *Gazette d'Augsbourg*:

« On écrit d'Aix-la-Chapelle: Il y a quelques jours que l'on a appris ici, avec beaucoup de peine, que le ministère n'a pas seulement rejeté le projet de chemins de fer de Cologne, proposé par la société rhénane des chemins de fer de ladite ville, ainsi que les statuts de cette société; mais on a encore opposé une foule de difficultés à l'exécution de l'entreprise, difficultés telles qu'il est à craindre que la société se dissoudra tout-à-fait. Si cela arrive, il en sera peut-être créé une autre dans un temps rapproché, ce qui serait assez heureux pour nous, car nous aurions l'espoir de voir passer la route par Aix-la-Chapelle; mais il vaut cependant mieux avoir un chemin de fer comme on le projetait, que de n'en avoir pas du tout.

« Quoiqu'il en soit, le conseil d'administration de la Société est convoqué à Cologne pour le 16 janvier, attendu que le président de la régence de cette ville a reçu l'ordre positif d'agir avec ce conseil et non avec la direction, parce que celle-ci n'est pas encore reconnue. On est naturellement très impatient de connaître le résultat de cette réunion. On craint cependant, d'après plusieurs insinuations, qu'il ne réussira pas au conseil d'administration de s'entendre avec le ministère, quant aux conditions de la concession. S'il en était ainsi, il ne nous resterait qu'un seul espoir, celui de voir entreprendre la route par le gouvernement lui-même.

« Ce serait peut-être en dernière analyse ce qu'il y aurait de mieux, et on ne sait guère pourquoi il n'en serait pas ainsi, car l'état y trouverait un grand avantage, même abstraction faite des avantages qui en résulteraient pour l'industrie et le commerce.

« La France et la Belgique ont reconnu en principe l'importance des chemins de fer. Elles ont, par conséquent, arrêté de mettre Paris en communication avec Bruxelles, et Bruxelles avec Verviers, et elles exécuteront cette résolution. Alors on pourra parcourir la distance en 24 heures, et la France n'aurait qu'à faire construire 200 remorqueurs à Paris, pour pouvoir transporter une armée considérable avec tout son matériel en 24 heures, de la capitale sur les frontières de Prusse. N'est il pas désirable que la Prusse se mette le plus tôt possible de son côté en état d'opérer un tel prodige. »

On le voit, il n'y a rien dans l'article de la *Gazette d'Augsbourg* d'où l'on puisse inférer que le gouvernement prussien renonce à l'emploi des chemins de fer. Il a rejeté des conditions qui lui ont été faites, rien de plus.

Les conséquences qu'on a cherché à tirer de ce fait, nous semblent surtout invraisemblables en pré-

sence des immenses travaux qui s'exécutent sur tous les autres points de l'Allemagne. La Prusse ne restera point en arrière de ce qui se fait dans le duché de Bade, dans le Wurtemberg, en Bavière, en Autriche. Ce serait déchoir dans l'opinion qui aime à placer ce gouvernement à la tête du progrès matériel, et c'est là en effet l'un des objets vers lesquels se tournent aujourd'hui les efforts de la Prusse. Qu'on se rappelle aussi le vif assentiment qu'a obtenu le projet de chemin de fer dans les provinces rhénanes, où les fonds nécessaires à cette grande entreprise furent faits avec une rapidité qui prouve bien le haut prix que le commerce prussien attache à ces travaux. Et c'est là certes encore une considération grave. On craindra de rejeter une entreprise sur laquelle ces importantes provinces fondent un espoir d'incalculable prospérité.

Mais il est une autre raison peut-être plus puissante encore en faveur de notre thèse: c'est celle que touche en passant le correspondant de la *Gazette d'Augsbourg*: si la France établit un chemin de fer, il est en effet à peu près impossible que la Prusse n'en fasse pas autant; car au moyen de cette construction, la France peut jeter tout à coup à la frontière prussienne une armée de 100,000 hommes. Il faut donc que le gouvernement de Berlin soit en état d'opposer avec la même rapidité une force égale. Nous le répétons, cette seule considération nous semble décisive alors surtout qu'il s'agit d'un pays essentiellement militaire.

Enfin nous insistons de nouveau en terminant sur cette autre raison que nous avons présentée en commençant ces réflexions. C'est qu'il n'y a rien dans le rapport de la *Gazette d'Augsbourg*, d'où l'on puisse tirer la conséquence d'une renonciation de la Prusse à l'emploi de chemin de fer. La seule conjecture qu'on peut faire jusqu'ici, c'est que le gouvernement de ce pays est contraire à la concession de l'entreprise à une société particulière. Et il n'y aurait rien là que de fort naturel, dans un état où les messageries sont exploitées par le gouvernement lui-même. Cette dernière industrie est en Prusse l'objet d'une régie comme l'est en France la fabrication du tabac.

M. Gibon, professeur de philosophie à l'université de Liège, a ouvert aujourd'hui son cours. Nous pensions entendre un exposé des principes qu'il adopterait sur cette science, ainsi que de la méthode qu'il suivrait dans ses leçons.

Mais au lieu de ces deux choses, nous avons dû nous contenter de quelques réflexions sur les avantages de la liberté de l'enseignement, d'un éloge pompeux de l'université catholique, de la critique de l'université libre, et enfin de quelques mots en faveur des universités de l'état.

Nous reviendrons sur le discours de M. Gibon, qui paraît destiné à l'impression; son principal défaut est celui de manquer d'ensemble.

Ce professeur lit fort bien, mais cependant avec une sorte d'emphase.

Dans la partie du Message du président des États-Unis qui traite des relations de la république avec les états du continent européen, il est fait mention d'une demande formée par la Belgique, à l'effet d'obtenir pour nos navires les avantages dont ils jouissaient pendant notre réunion à la Hollande, où ils étaient traités sur le pied d'une parfaite égalité. Le gouvernement américain, comme on le verra par l'extrait suivant, est favorable à cette demande:

J'appelle votre attention sur le message de mon prédécesseur à l'ouverture de la seconde session du 19 Congrès, relativement à nos relations commerciales avec la Hollande, et sur les documents concernant cet objet, qui ont été communiqués à la chambre des représentans le 10 janvier 1825 et le 18 janvier 1827. Partageant l'opinion de mon prédécesseur que la Hollande n'est pas, sous l'empire de son système actuel, en droit de faire admettre ses navires et ses cargaisons arrivés aux États-Unis sur le même pied que les navires et cargaisons américains pour ce qui regarde les droits de tonnage et de taxe; le respect pour sa résolution d'en référer à la législature, m'a seul empêché de prendre des mesures à ce sujet. J'aurais encore passé cette affaire sous silence, tant que le Congrès ne s'en serait pas occupé, mais récemment une réclamation a été faite par les Belges pour obtenir l'admission dans nos ports de leurs navires et cargaisons sur le même pied que les navires et cargaisons américains; en alléguant, ce que nous ne pouvons contester, que nos vaisseaux reçoivent dans leur ports les mêmes traitemens qu'ils reçoivent dans les ports de la Hollande, dont les navires entrent librement dans les ports de l'Amérique. Accordant les mêmes privilèges, les Belges attendent les mêmes avantages dont ils jouissaient par le fait quand la Belgique et la Hollande étaient sous le même gouvernement. Reconnaissant la justice de leur prétention d'être placés sur le même pied que la Hollande, je ne puis

néanmoins, sans mépris pour le principe de nos lois, admettre leurs réclamations d'être traités comme américains, et en même temps mon respect pour le congrès, auquel l'affaire a été depuis long-temps renvoyée, m'a empêché d'établir une juste égalité en ôtant aux vaisseaux hollandais les privilèges à eux accordés conditionnellement par le congrès, quoique la condition à laquelle ces privilèges ont été concédés n'ait plus été exécutée depuis 1822.

— On écrit de la Haye, le 6 janvier :  
Tous les condamnés dans l'affaire du Heerenmarkt sont pourvus en cassation contre l'arrêt de la cour d'assises prononcé contre eux le 29 décembre dernier.

— M. Taziaux, curé primaire à Spa, est mort le 28 décembre dernier, âgé de 98 ans. C'est M. Jacquemotte, curé primaire à Glons, qui passe au doyenné de Spa. L'installation de M. Jacquemotte doit avoir lieu cette semaine, nous ignorons quel jour ; il sera installé par M. Neven, vicaire-général du diocèse. M. Froidtier, desservant à Haccourt, est promu à la cure primaire de Glons ; ils est remplacé à Haccourt par son vicaire, M. Dubien.

L'Observateur donne les détails qui suivent sur un jeune paysan flamand qui donne de grandes espérances et qui a été admis à suivre gratuitement les cours de l'université libre :

Ce jeune homme est le fils d'un pauvre cabaretier de la province d'Anvers. Orphelin à six ans, à douze il est employé comme berger chez un cultivateur. Il apprend à lire et à écrire, et pendant six autres années, il cherche vainement les moyens de pénétrer dans quelque école où ce besoin de savoir qui le tourmente puisse être satisfait. A dix-huit ans enfin, il obtient la haute faveur de fréquenter gratuitement l'école de Turnhout. Mais le français est la langue de l'enseignement, et le pauvre berger n'a jamais parlé, entendu, lu que du flamand ; mais Turnhout est à une grande lieue du village qu'il habite ; et il doit pour avoir un toit, une blouse et un morceau de pain, cultiver ce champ où il est attaché comme le serf à sa glèbe ; ne craignant rien pourtant, maintenant la barrière est ouverte, le but en vue ; que lui importe la route ! il a une tête qui veut et un corps qui peut. Ignace de Loyola se mit à quarante ans sur les bancs de l'école ; à dix-huit ans, notre brave Belge apprendra le latin qu'il ignore par le français qu'il ne sait pas, et les rebutantes difficultés d'une telle étude ne feront que l'aiguillonner davantage. Il fera plus. Pendant six longues années, quel que soit l'état du ciel ou de la terre, vent, pluie, soleil cuisant, sol raide de glace, il ira deux fois chaque jour de son village à son école ; deux fois chaque jour il reviendra de son école à son village.

Et savez-vous quel est le délassement de ses quatre lieues de marche journalière ? A son retour, comme avant son départ, il laboure, il bêche, il plante, il sarcle, il achète à la sueur de son corps la permission de travailler de sa tête. Et quand donc étudiait-il les leçons de l'école ? Mais, avez-vous oublié ces quatre heures de marche ? La grande route, voilà son cabinet d'études. Le soleil, voilà sa lampe de travail. Chaque jour, aux mêmes heures, le laboureur son camarade, le voyait passer et repasser, son livre en main, s'arrêter un instant pour écrire quelques mots, et puis reprendre sa marche. Et cela dura six longues années, et ces années étaient les plus belles de la vie de l'homme, paysan ou citadin, de 18 à 24 ; et dans ce rude noviciat du savoir, il n'y eut ni découragement, ni relâchement, ni interruption.

Tant d'efforts furent récompensés. Le père, après avoir obtenu une remise totale des frais d'examen à l'ex-université de Louvain, fut proclamé candidat en philosophie et lettres. Aujourd'hui, il va poursuivre à l'université libre, ces études toujours gratuites et toujours si chèrement payées. Quelqu'un puisse être le succès, que ce passé de labeur et de courage doive ou non amener un avenir de fortune et de gloire, nous avons cru pouvoir signaler aux jeunes gens ce nouvel exemple de l'énergie de la volonté humaine, cette preuve qui vient s'ajouter à tant d'autres pour démontrer la vérité du vieil adage latin :

abor omnia vincit improbus.

Les rapports multipliés qui existent entre notre ville et les villes voisines, nous engageant à faire connaître combien de fois par semaine partent les messagers et l'hôtel où ils descendent : le messager de Verviers part 3 fois par semaine ; — De Spa, 2 fois ; — Dolhain-Limbourg, 2 fois. — Bastogne, 1 fois. — Marche, 1 fois. — St. Hubert, 2 fois id. Seny, 1 fois id. — Theux, 1 fois id. — Weert, Geneppe, Venlo, Maseyck, 1 fois id. — Sittard, Ruremonde, 1 fois id. — Ouffet en Condroz, 1 fois id. — Hasselt, 1 fois id.

Les messagers qui desservent ces diverses routes, descendent chez M. Steenmetzer, au Fer à Cheval, sur la Gatte.

#### FONDS PUBLICS.

**Bourse de Bruxelles du 6 janvier.** — La bourse a commencé sous une apparence de faiblesse. Il y avait papier à 51 1/4 pour les Ardoins, des acheteurs ont offert 51 1/4, le cours a de suite monté jusqu'à 51 5/8. On tenait mieux à terme. Après la cote on est resté 51 5/8 argent.

Le brouillard s'oppose à la transmission des cours d'Anvers mais on les suppose en hausse, par suite de ce qui a eu lieu hier à la société Philotox. (Mercure.)

**Bourse de Paris du 5 janvier, 5 heures.** — Les prix des valeurs espagnoles se sont assez bien soutenus, voici la cote de fermeture Ardoins 50 7/8 différée ancienne 19 1/8, passive 16 3/4. Un courrier est arrivé de Madrid avec des dépêches du 28, il paraît qu'après une légère discussion la loi de confiance a été adoptée. (Id.)

**Bourse de Londres, 4 janvier, 5 heures.** — Ardoins 51 1/4, toujours même concurrence de demandes que pendant la bourse. Ce fonds est aujourd'hui l'objet de prédilection de tous les spéculateurs petits et grands, mais on a remarqué qu'une de nos plus fortes maisons continue à rester à la tête des acheteurs malgré les bruits contraires. Il y a beaucoup d'amateurs pour les pièces de 10 et 20 piastres de rentes, ce qui fait supposer un classement chez les capitalistes et des ordres de l'étranger. (Id.)

#### RENSEIGNEMENTS POUR LE COMMERCE.

Ce n'est pas seulement à Anvers qu'il y a accroissement sensible d'activité commerciale, Ostende aussi a considérablement augmenté en importance. En 1827, 501 navires entrés dans son port jaugeaient 49,718 tonneaux, en 1828 il en est entré 574 du port total de 51,676 tonneaux ; en 1829 les entrées ont été de 539 navires et 50,644 tonneaux. Moyenne des trois plus belles années du royaume des Pays-Bas, 538 navires et 60,679 tonneaux.

En 1834, bien qu'alors le port d'Anvers fut redevenu entièrement libre, Ostende a vu entrer 558 navires, nombre peu différent des années précédentes, mais d'un tonnage de 70,369 tx. Enfin pendant l'année qui vient de s'écouler le nombre des navires entrés a été de 761, jaugeant 81,257 tx. L'augmentation totale du tonnage, est donc d'environ moitié en sus des entrées d'avant la révolution.

— Les détails suivans démontrent l'importance du port de Rio-Janeiro, pour les relations commerciales de la Belgique avec le Brésil. Peut-être y aurait-il moyen de favoriser chez nous les échanges avec cette partie de l'Amérique, par une réduction de tarif, qui ne tarderait pas à être couverte pour le trésor, indirectement par l'augmentation de production, directement par celles des importations. Nous espérons surtout que relativement au café, on rejettera toute majoration d'impôt, et si malheureusement nos vœux devaient plus tard se trouver déçus à cet égard, nous insisterions pour qu'il y eût du moins exception à la mesure en faveur du café provenant du Brésil. De la sorte la majoration que nous combattons, mais dont on nous menace depuis long temps, le serait moins pour les classes inférieures ainsi que notre commerce avec l'Amérique du sud. De toutes les pièces de commerce de cette partie du monde, Rio-Janeiro est la plus importante.

Le nombre des navires, tant brésiliens qu'étrangers, entrés à Rio Janeiro en 1834, se monte à 2,190, et celui des navires sortis, à 2,219. Leur tonnage, tant à l'entrée qu'à la sortie, a été de 250,000 à 300,000 tonneaux.

Les principales exportations de cette place de commerce consistent en café, dont il s'exporte jusqu'à 5 à 600 mille sacs annuellement ; en sucres, dont l'exportation annuelle varie de 35 à 40 mille caisses, barriques ou sacs, et en cuirs, dont le nombre se monte, année commune, de 200 à 250 mille.

La navigation étrangère entre pour un quart environ dans le mouvement de ce port. Les Anglais et les Américains sont là, comme presque partout ailleurs, en première ligne ; après eux viennent les Portugais, les Français et les Sardes. Les navires belges qui ont visité ce port en 1831, sont au nombre de 4 ; mais ce nombre tend à augmenter. Les importations qu'ils y ont effectuées consistent principalement en tuiles, briques, genièvre, verres à vitres, tissus divers, etc. Ils en ont rapporté du café, du sucre, des cornes et des cuirs.

Ce qui donnera une idée plus grande encore de l'importance de cette place de commerce, c'est que pendant la même année, son commerce d'exportation a atteint le chiffre de cinquante-huit millions, et celui d'importation, le chiffre de 59 millions de francs.

L'Angleterre entre pour 19 millions environ dans la somme des importations et pour 14 millions dans celle des exportations. Les Etats-Unis y prennent

part, pour 11 à 14 millions, tant à l'importation qu'à l'exportation, et la France pour 6 à 7 millions. Ces trois nations sont en première ligne pour la valeur du commerce maritime avec cette contrée ; après elles viennent le Portugal, la Sardaigne et l'Autriche. La Belgique a importé en 1835, pour 3 à 400,000 francs de produits et exporté pour un million environ. (Courrier.)

— On écrit d'Anvers :

Le *John Bull*, est entré dans le petit bassin, sans aucune difficulté ; il y avait tant d'espace entre les portes qu'on n'a pas même levé les défenses qui ont 2 1/2 pieds. Après que ce colossal bateau eut brisé dans le bassin les glaces de trois et quatre pouces, allant en avant et en arrière du sud au nord, il s'est mis en place à quai.

Il y avait une grande foule pour voir cette manœuvre imposante ; beaucoup de curieux se rendent à bord pour admirer l'élégance de l'intérieur et les deux salons dont l'ameublement se distingue autant par le luxe que par ce vrai confortable, qui n'est connu que des Anglais. Ce bâtiment est reparti avec des marchandises en retour pour Londres.

On annonce la prochaine publication d'une *Histoire de la Belgique*, par M. C., aîné. Elle sera ornée de 52 gravures, composées et exécutées par M. Joseph Coomans. Cette histoire contiendra quatre livraisons composées chacune de 13 gravures et de 50 pages de texte. La première livraison paraîtra le 15 de ce mois. Le prix est fixé, pour les souscripteurs, à 1 fr. 75 c. la livraison.

Le prix peu élevé de l'ouvrage annonce assez que les auteurs ont voulu faire une histoire populaire.

Le texte présentera un récit clair et précis des événements importants, il indiquera leurs causes connues, le caractère des grands hommes ; il fera connaître les mœurs, les usages, et généralement tout ce qui peut le rendre utile et intéressant.

Les 52 gravures représenteront les armes, les costumes, les monuments des anciens belges, les portraits des grands hommes de la Belgique, les batailles les plus remarquables et les plus beaux sites du pays.

#### GYMNASE.

M. YSABEAU ayant joint à son ÉTABLISSEMENT d'éducation un GYMNASSE COMPLET muni de tous les instrumens nécessaires, y admettra désormais par abonnement des élèves externes. Les exercices comprendront 1° la gymnastique dans tous ses détails ; 2° l'exercice au fleuret ; 3° l'escrime au sabre ; 4° le maniement du fusil ; 5° le maniement du bâton.

Les leçons auront lieu tous les jours en hiver, de deux heures après-midi à la nuit, et en été de deux heures après midi à sept heures du soir.

On s'abonne à raison de dix francs par mois payables d'avance ; cette rétribution comprend toutes les leçons ci-dessus mentionnées, sans qu'il puisse être rien exigé au delà, à quelque titre que ce soit.

LEÇONS.	PROFESSEURS.
Escrime au fleuret.	MM. Hutoy, professeur d'escrime.
Escrime au sabre.	Rançonnet.
Gymnastique.	Rançonnet.
Maniement du fusil.	Rançonnet.
Maniement du bâton.	Grégoire.

S'adresser pour les abonnemens à MM. HUTOY, professeur d'escrime, rue Souverain-Pont, et DELRUELLE, agent comptable de l'institution Ysabeau, à Fragnée, quai d'Avroy.

NB. MM. les médecins qui croiraient devoir prescrire la gymnastique comme moyen hygiénique, sont priés de s'entendre avec M. Ysabeau pour régler la nature et la durée des exercices. 922

BIOGRAPHIE LIÉGEOISE, ou précis historique et chronologique de toutes les personnes qui se sont rendues célèbres par leurs talents, leurs vertus ou leurs actions, dans l'ancien diocèse et pays de Liège, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours ; par le Cte. de Beeldelèvre.

La *Biographie Liégeoise* formera un volume in-8° imprimé sur papier semblable au prospectus, et sera composé de cinq livraisons, qui paraîtront successivement.

Chaque livraison est fixée à 1 franc 50 centimes ; elle se composera de cinq feuilles d'impression ou 80 pages, et sera reçue franco.

On souscrit au bureau du *Politique*.

#### ÉTAT CIVIL DE LIÈGE, DU 6 JANVIER.

**Naissances :** 4 garçons, 5 filles.  
**Décès :** 1 garçon, 2 hommes, 3 femmes, savoir :  
Jean-Benoît Aubée, rentier, âgé de 81 ans, Mont St-Martin, époux de Jeanne Hub. Bovy. — Théod. Servais Bastin, âgé de 67 ans, cordonnier, rue Pierreuse, époux de Marie Martine Houfasse. — Marie Fr. Calvet, âgée de 87 ans, sans prof., place St-Jean, veuve de Gilles Jh. Kinon. — Marie Marg. Dieudonné Clavro, ouvrière en dentelles, âgée de 74 ans, rue Pierreuse, veuve de Antoine Hamal. — Marguerite Salorea, âgée de 37 ans, sans prof., rue des Clarisses, épouse de Jn. L. Fabry.

#### THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Vendredi au bénéfice de M. Berger, la 3<sup>e</sup> représentation du *CHEVAL DE BRONZE*, la première d'*Adolphe le Poltron*, vaudeville en un acte, la première représentation de 1760, comédie en vers, en un acte du théâtre français.

### AVIS.

La chambre de commerce de Liège, a reçu du ministère de l'intérieur, la liste générale des agens consulaires Belges à l'étranger; on peut en prendre connaissance au secrétariat, rue St-Jean-Baptiste, près la Batte, n° 741.

### ANNONCES.

**DIMANCHE PROCHAIN, on JETTERA DEUX COCHONS GRAS** à la fois, chez Mathieu MATRICHE, rue Basse Chaussée, N° 644 bis, à l'ancienne Barrière, à Ans.

**POISSONS de MER** très frais, au Moriane, rue du Stockis. **SAURETS doux pleins**, chez PERET, rue Ste-Ursule.

On **CHERCHE en LOCATION** une MAISON. S'adresser au bureau de cette feuille.

On **DEMANDE des APPRENTIS TYPOGRAPHES** S'adresser au Bureau de cette Feuille

Il s'est **PERDU** le jeudi 7 janvier 1836, entre six et sept heures du matin, et entre la maison de M. de Gomzé, place Saint-Jean-en-Ile à Liège, et la houillère des Kessales à Jemeppe, passant par les rues des Dominicains, Vinave-d'Ile et du Pont d'Avroy, une **BOËTE CYLINDRIQUE** (ronde) en fer blanc peinte en noir, renfermant des plans et un nécessaire à écrire en maroquin noir. Bonne **RÉCOMPENSE** à qui le remettra chez ledit M. DE GOMZE. 938

### CHANGEMENT DE DOMICILE.

L'épouse **CLOES-GRÉGOIRE**, a l'honneur d'informer le public qu'elle vient de transférer son **MAGASIN de PAPIERS REINTS** à meubler, dans la rue de l'Université, deux maisons plus bas que celle de M. Kersten, libraire. 937

**BEAU QUARTIER garni A LOUER**, composé d'un salon, d'une chambre et cabinet au 1<sup>er</sup> avec ou sans remise et écurie pour un cheval et cabriolet, Place St-Pierre, n° 873. 929

### VENTE DE VINS, POUR CAUSE DE DÉPART.

Vendredi, 8 janvier, à 2 heures de relevée il sera **PRÉCÉDÉ en l'étude** et par le ministère de M<sup>re</sup> **RENOZ**, notaire à Liège, rue du Pot-d'Or, à la vente aux enchères de vins de Macon, Volnay, Montely, Moselle, etc., etc. 947

### VENTE DE FOIN.

Judi, 14 janvier 1836, à dix heures du matin, il sera **VENDU** au Moulin de pierre **POLIS**, à Elvaux, commune de Battice, 14,000 kilog. **FOIN** de bonne qualité et en différents lots. 927

### VENTE D'UNE

### MAISON DE COMMERCE.

M<sup>re</sup> **DUSART**, notaire à Liège, fait savoir que le 28 janvier courant, à 2 heures de relevée, il vendra aux enchères, en son étude, rue Féronstrée une bonne Maison de Commerce, avantageusement connue, située à Liège, rue du Pont d'Avroy, n° 519, avec caves; cour, pompe, citerne, bâtiment de derrière, etc.

On peut la voir tous les lundis, mercredis et vendredis. S'adresser audit notaire, dépositaire des titres. 934

**FACULTÉ DE SURENCHÉRIR** d'un 10<sup>e</sup> du prix, jusqu'inclus le 13 janvier 1836, à 4 1/2 heures de relevée, **UNE MAISON**, cotée n° 228, avec un petit jardin y contigu, situés à Longdoz, commune de Liège, à proximité du nouveau-pont, adjugés, moyennant 1,200 fr.

S'adresser au notaire **LAMBINON**, près de l'Hotel-de-Ville, à Liège, n° 1002. 930

### VENTE D'IMMEUBLES.

Le 28 janvier courant, à 10 heures du matin, M<sup>re</sup> **DUSART**, notaire à Liège, vendra aux enchères devant M. le juge-de-peace du canton du Sud de la ville en son bureau, rue du Mont-Saint-Martin, les immeubles dont la désignation suit :

1<sup>er</sup> Lot. — Une pièce de terre de cinq verges grandes, à la voie de Tilice, commune de Fexhe-Slins;

2<sup>e</sup> Lot. — Une aussi de cinq verges, au Thier-de-Villers-St-Siméon;

3<sup>e</sup> Lot. — Une de trois verges, à la hauteur dudit Fexhe-Slins;

Ces trois pièces sont détenues par **Henri Florin d'Enixhe**;

4<sup>e</sup> Lot. — Une de dix verges à Slins, affermée à **Olivier Watrin** et à l'épouse **Malois**;

5<sup>e</sup> Lot. — Une prairie de quatre verges grandes, 40 petites, située à **Villers-Evêque**, détenue par **Jean-Pierre Fastré** et les époux **Rubens**;

6<sup>e</sup> Lot. — Une pièce de terre de trois verges, en la commune de Slins, sur le **Chandelac**, détenue par les enfants **Lambert Delvaux**;

S'adresser audit notaire. 934

### CHOCOLAT

### FABRIQUÉ A LA MÉCANIQUE.

Au n° 32, rue du Pont-d'Ile, on vient de recevoir un assortiment de **CHOCOLAT**, de divers prix et qualités: **Chocolat ordinaire**, idem à la Vanille, à la Cannelle, au Safran, etc. Depuis 50 cents jusqu'à 1 florin 25 cents, le demi-kilo.

### AVIS POUR SURENCHÉRIR

DEUX

### BELLES MAISONS,

SISES A LIÈGE SUR AVROY.

Le notaire **DELEXHY** fait connaître que par acte qu'il a reçu, sous la date du 5 janvier 1836, les maisons provenant de feu **Dieudonné Malherbe** ont été adjugées comme suit :

Le premier lot composé d'une belle maison à porte cochère, portant le n° 568, avec grande cour, remise, écurie, fournil, magasins et jardin y annexés, au prix de 36,00 frs. en sus d'un capital de 2,431 frs 15 c.

Et le second lot, se composant d'une maison spacieuse, joignant à la précédente, au prix de 14,400 frs.

Conformément au cahier des charges, toute personne solvable peut, jusqu'inclus le 20 janvier courant, surenchérir d'un vingtième le prix de chaque lot, en en faisant la déclaration par acte en l'étude dudit notaire **DELEXHY**, rue Saint-Severin. 928

### VENTE D'IMMEUBLES.

Le 29 janvier courant, à dix heures, M<sup>re</sup> **DUSART**, notaire à Liège, **VENDRA** aux enchères, devant M. le juge de paix des cantons du Nord et de l'Est de cette ville, en son bureau, rue Neuve derrière le Palais, les **IMMEUBLES** dont la désignation suit :

1<sup>er</sup> Lot. — Une pièce de terre, située en la commune de Boncelles, à la ruelle Battice, contenant 28 perches 50 aunes.

2<sup>e</sup> Lot. — Un pré situé au même endroit, de 46 perches 50 aunes.

Ces deux pièces sont détenues par **Jean-Lambert Ramelot**, dudit lieu.

3<sup>e</sup> Lot. — Une pièce de terre, située aux **Frehisses**, même commune, contenant 27 perches 29 aunes.

4<sup>e</sup> Lot. — Un pré situé à ladite ruelle Battice, de 5 perches 50 aunes.

5<sup>e</sup> Lot. — Une terre de 44 perches 80 aunes, située au même lieu.

6<sup>e</sup> Lot. — Une de 24 perches 26 aunes, au même endroit

Ces quatre pièces sont détenues par la veuve **Henri Wéry** dudit lieu.

7<sup>e</sup> Lot. — Une terre de 39 perches 47 aunes, appelée le **demi bonnier Labrique**, située au-dessus de la ruelle Battice, détenue par la veuve **Henri Micha**, de Boncelles.

8<sup>e</sup> Lot. — Un pré de 44 perches 65 aunes, situé en haute Droixhe, commune de Grivegnée, détenu par les frères et sœurs **Dolne**, de Liège.

S'adresser audit notaire. 932

### VENTE DE RENTES.

M<sup>re</sup> **DUSART**, notaire à Liège, fait savoir que le 30 janvier courant, à dix heures, il procédera en son étude, rue Féronstrée, à la vente aux enchères publiques des **RENTES** dont la désignation suit; savoir :

### RENTES EN ARGENT.

1<sup>o</sup> Une de 114 frs. 26 c., due par la veuve de M. le notaire **Dejardin**, de Liège.

2. Une de 36 frs. 46 c., due par **J. J. L. Ramelot**, de Boncelles.

3. Une de 7 frs. 29 c., due par **Jacques Merciny**, de Horion-Hozémont.

4. Une de 18 frs. 23 c., due par **J. J. Doyen**, de Noville.

5. Une de 8 frs. 96 c., due par **J. B. Florenville**, id.

6. Une de 8 frs. 50 c., due par la veuve **Brickman**, de Liège.

7. Une de 10 frs. 34 c., due par la veuve **Georges**, de Liège.

8. Une de 3 frs. 64 c., due par la veuve **Pierre Léonard**, de Forêt.

9. Une de 4 frs. 86 c., due par **B. Killesse**, de Boncelles.

10. Une de 4 frs. 86 c., due par la **V<sup>e</sup> Dossieray** id.

11. Une de 10 frs. 63 c., due par la **V<sup>e</sup> H. Paty** id.

12. Une de 12 frs. 15 c., due par **Henri Durieux** id.

13. Une de 60 frs. 77 c., due par la **V<sup>e</sup> Detilloux** id.

14. Une de 38 frs. 41 c., due par **Th. Buchet** de Verviers.

15. Une de 31 frs. 60 c., due par le même.

16. Une de 40 frs. 72 c.; due par le même.

17. Une de 95 c.; due par **H. Nicolet**, de Polleur.

18. Une de 6 frs. 94 c., due par **J. Corne**, de Mont, commune de Theux.

19. Une de 48 frs. 62 c., due par **Woot** de Trixhe, de Tihange.

### RENTES EN NATURE.

20. Une de 3 muids ép., effractionnée à 36 frs. 46 c., due par **J. J. Coffin**, de Momalle.

21. Une de 114 lit. 60 dés (3/4 aime), vin de pays pour quelle on paie 48 frs. 23 c., due par **Delise** dit **Lespagné**, d'Ampsin.

22. Une de 1 muid 6 setiers seigle mouture, due par les enfants **Scaff**, de Hanvart.

23. Une de 2 muids épeautre 3 chapons et 3 fls. liégeois, due par la veuve **Bouvy**, de Bleheïn.

24. Une de 4 setiers, due par le veuve **Cornet**, de Grâce-Montegnée.

25. Une de 1 muid 4 setiers, due par **J. Pilot**, de Grâce-Montegnée.

26. Une de 1 muid, due par **S. Joyeux**, de la Queue-du-Bois.

27. Une de 1 muid, due par la veuve **H. Michat**, de Boncelles.

28. Une de 5 setiers, due par **J. Leclercq** et autres, de Romsée.

29. Une de la moitié de 8 muids, et de 40 florins liégeois, due par **M. L. Donville**, de Liège.

30. Une de 1 muid 2 setiers, due par **J. J. Wegrin**, d'Otreppe.

S'adresser audit notaire. 939

**GILLON-NOSENT**, rue du Pont d'Ile, n° 32, vient de recevoir, d'une des meilleures fabriques, un nouvel envoi de **BOUGIES DIAPHANES** et en cire, pour table, voiture etc

### AVIS.

Il sera procédé le 20 janvier courant, au ministère de la guerre à Bruxelles, à l'adjudication de la fourniture des médicaments, drogues et merceries nécessaires à l'approvisionnement de la pharmacie centrale à Bruxelles, pour l'exercice 1836.

Le cahier des charges et conditions auxquelles cette adjudication aura lieu, est déposé au bureau militaire de l'administration provinciale, où il pourra en être pris connaissance.

Liège, le 6 janvier 1836.

### BOURSES.

PARIS, LE 4 JANVIER.

FONDS PUBLICS.	JOURS PRÉCÉDENT.	COURS DU JOUR
Cinq pour cent, comptant...	108 75	108 85
"    "    fin courant...	109 15	109 20
Trois pour cent, comptant...	81 20	81 35
"    "    fin courant...	81 60	81 55
Naples. Cert. Falc., comp. ...	98 45	98 58
"    "    fin courant...	98 75	98 75
Esp. Dte. ac. 5 <sup>o</sup> J. 1 <sup>er</sup> nov. comp.	50 3/4	50 7/8
"    "    fin cour.	00 0/0	00 0/0
"    Dte. diff. sans int. compt. ...	49 1/8	49 1/8
"    Dte. pass. sans int. compt. ...	46 3/4	46 5/8
"    Emp. des cort. J. de mai 1834.	00 0/0	00 1/0
"    "    fin cour.	00 0/0	00 0/0
"    Empr. royal. J. de juill. 1834.	39 1/4	00 0/0
"    "    fin cour.	00 0/0	00 0/0
"    Rente 3 p. c. J. d'avril 1834.	00 0/0	00 0/0
"    "    fin cour.	00 0/0	00 0/0
"    Rente perp. J. de juill. 1834.	36 0/0	00 0/0
"    "    fin courant.	00 0/0	00 0/0
Coupons cortés. ....	00 0/0	25 1/2
Rome. Rs. 5 p. c. compl. ....	102 0/0	102 1/4
"    "    fin courant.	000 0/0	000 0/0
Belgique. Empr. 1831, compt.	101 7/8	102 1/2
"    "    fin cour.	102 1/4	102 1/2
Banque de Belgique. ....	413 1/2	000 0/0

LONDRES, LE 4 JANVIER.

3 <sup>o</sup> consolidés ..	92 5/8	Escompte. ....	00 0/0
Bel. em. 1832 C. D.	100 1/2	Différées. ....	00 0/0
Holl Dette active.	55 0/0	Passives. ....	00 0/0
Id. 5 p. c. ....	00 0/0	Russie. ....	109 1/4
Portugais, 5 p. c. ....	00 0/0	Brsil. Emp. 1824.	84 1/2
Id. 3 p. c. ....	00 0/0	Mexicains, 5 p. c.	39 0/0
Espagne. Cortés. ....	00 0/0	Colomb. ....	00 0/0

AMSTERDAM, LE 5 JANVIER.

Dette active. ....	55 9/16	Rente française. ....	81 3/8
"    différée. ....	4 3/16	Métalliques. ....	99 1/8
Billet de chance. ....	24 7/8	Russie, H. et C <sup>o</sup> . ....	105 0/0
Syndic. d'amort. ....	95 3/16	Esp. rente perp. ....	00 0/0
"    3 1/2. ....	79 1/2	Naples falconnet. ....	00 0/0
Soc. de comm. ....	123 3/4	Brsiliens. ....	85 1/2

ANVERS, LE 5 JANVIER.

Les fonds espagnols ont généralement été offerts durant toute la bourse. On a fait peu d'affaires. Du reste, on attribue cette faiblesse à la réalisation de bénéfices.

Belge, ....	100 3/4 A.
Tayolière, ....	64 1/2 A.
Romain, ....	40 P.
Ardoin, ....	51 1/2 3/8 A. et P.
Dette différée, ....	49 3/8.
Passive, ....	47 1/8.

BRUXELLES, LE 6 JANVIER.

Emp. R., fin cour.	401 1/2 A	Lost. r. av. cour.	96 0/0
"    pr. à 1 mois	000 0/0	"    inscrip.	99 P
Dette active. ....	53 0/0	Métalliques. ....	101 1/2
Empr. de 1832. ....	99 7/8 P	Naples. ....	91 7/8 A
Act. Société Gén. ....	825 0/0 P	Rome. ....	100 3/4
So. de Com. de civ	433 1/4	Brsil. Roisch. ....	85 0/0 A
Ban. de Belgique	413 0/0 A	Emp. Ard. 1835.	51 1/2
So. du c. de S-O	408 0/0 P	Emp. Guebh. ....	000 0/0
S. Hauts-Four. ....	413 1/4 P	P. à Ams. ....	00 0/0
Wasme-Hornu. ....	403 0/0 P	Fin cour. ....	00 0/0
Banq. fonc. ....	96 0/0	D. différée. ....	49 1/2
S. du Cha. Flenu.	408 0/0	Id. 1835. ....	26 1/4 P
Sclessin. ....	404 0/0	Cortés à Paris. ....	00 0/0
Société nationale.	443 P	"    à Londres.	00 0/0
Gal.-Rus. ad. Br.	48 1/2 P	Coup. Cortés. ....	00 0/0
Levant de Flenu.	403 0/0 P	CHANGES.	
Charb. d'Ougrée.	404 0/0	Amsterdam. ....	00 0/0
Sars-Longchamps	406 0/0 P	Londres ct. ....	00 0/0
Dette active. Hol.	54 1/2 A	"    2 mois. ....	00 0/0
Synd. d'amort. ....	00 0/0	Paris. ....	00

ARRIVAGES AU PORT D'ANVERS DU 5 JANVIER.

Le brick napolitain **Lumina**, c. **Caffiero**, v. de **Messine**, chargé de fruits.

MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé.

200 balles café **Brsil**, ord., à 31 1/2 cts. cons.  
117 balles coton **Géorgie**, prix inconnu.  
790 caisses sucre **Havane** blond, de fls. 23 3/8 ent. étr., à 6 23 ent. nat.  
Des transactions très-importantes ont eu lieu en sucre, loms et pains.

VIENNE, LE 26 DÉCEMBRE.

Métalliques, 101 1/16. — Actions de la banque, 1373 0/0.

**H. LIGNAC**, Imp. du Jour, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège